

SAS FRANCOIS PARENT

Et .

Marie Chloé BELIN

Par la présente, nous, La SAS FRANCOIS PARENT, représentée par Caroline PARENT-GROS sa Directrice Générale et Marie Chloé Belin décidons d'un commun accord de mettre un terme à effet du 28 décembre 2018 au soir, au contrat de professionnalisation qui nous liait depuis le 17 septembre 2018.


Nous, les deux parties, agissons sans contrainte de l'autre partie, et nous engageons par ailleurs à ne pas revenir sur cet accord amiable, passée la date de rupture.

Fait à Pommard le 10 Décembre 2018

SAS FRANCOIS PARENT

Représentée par Caroline PARENT –GROS

Directrice Générale



Marie-Chloé BELIN

